



Commune de
DOLUS LE SEC

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le **24 MARS 2026**
ID : 037-213700974-20260324-13_2026-AR

ARRETE MUNICIPAL n° 13-2026
portant délégation de fonctions et de signature à M. Gilles LOISEAU

Madame le Maire de la Commune de Dolus-le-Sec,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Gilles LOISEAU, premier adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Gilles LOISEAU, 1^{er} Adjoint, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :
Travaux – voirie – entretien des chemins et fossés : études, élaboration des dossiers, suivi des travaux, signature des devis, des arrêtés de circulation.
Espaces verts - Environnement - Matériel technique : suivi des aménagements, fleurissement.
Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.
La signature par Monsieur Gilles LOISEAU des pièces et actes relatifs à sa délégation devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

Article 2 : Madame le Maire de la commune de Dolus-le-Sec et la secrétaire de mairie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Ampliation sera transmise au Comptable de la collectivité et à Monsieur le Sous-Préfet de Loches.

Fait à Dolus-le-Sec, le 24 mars 2026
Madame le Maire,
Annie COURLIVANT

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Réception en Préfecture le **24 MARS 2026**
Affiché en mairie le **24 MARS 2026**
Diffusion sur le site internet de la commune le **24 MARS 2026**